

La dématérialisation des démarches d'urbanisme, c'est plus simple, plus rapide et accessible à tous !

La commune ainsi que le Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU) de la CCCE reste à votre disposition pour toute aide au dépôt des demandes.

SIAU

Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme
5 Rue Saint-Expéry
57570 CATTENOM

 E-Mail : siau@cc-ce.com

 Téléphone : 03 82 82 59 26

Permanence au SIAU, le mardi et le jeudi de 08h45 à 11h45

Plus d'informations sur www.ccce.fr/service-urbanisme



Communauté de Communes de Cattenom et Environs
2 Avenue du Général de Gaulle, 57570 CATTENOM - 03 82 82 05 60

**VOS
DÉMARCHES
D'URBANISME
EN LIGNE**

À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2022

Communauté de Communes de Cattenom et Environs
2 Avenue du Général de Gaulle, 57570 CATTENOM - 03 82 82 05 60 - accueil@cc-ce.com



JE SOUHAITE RÉALISER DES TRAVAUX CHEZ MOI

CHANGEMENT DE FENÊTRES • POSE D'UNE CLÔTURE OU DE PANNEAUX SOLAIRES • EXTENSION • CONSTRUCTION D'UN ABRIS DE JARDIN • CONSTRUCTION D'UNE MAISON...

TOUS CES TRAVAUX SONT SOUMIS À AUTORISATION AVANT D'ÊTRE ENTREPRIS.

UNE AIDE POUR CONCEVOIR MON PROJET

Je consulte toutes les informations sur le PLU ou les règles qui s'appliquent :

- En allant sur www.geoportail-urbanisme.gouv.fr ;
- Ou sur le site www.moselle.gouv.fr ;
- Ou en m'adressant directement à ma commune.



Pour savoir quel formulaire je dois utiliser et quels documents je dois joindre, ou obtenir une aide, je peux soit :

- me rapprocher de ma commune ;
- contacter le service SIAU ;
- m'aider du service d'assistance disponible sur : www.service-public.fr

UN PORTAIL WEB POUR DÉPOSER MA DEMANDE

Pour toutes les demandes d'urbanisme suivantes :

- Certificat d'urbanisme ;
- Déclaration préalable ;
- Permis de construire ;
- Permis d'aménager ;
- Permis de démolir.



À compter du 1^{er} janvier 2022, je peux le faire en ligne en me rendant sur le site internet :

www.geopermis.fr

SIMPLE ET SÉCURISÉE.

LA DÉMATÉRIALISATION FACILITE L'INSTRUCTION DES DEMANDES ET LIMITE LES DÉPLACEMENTS.



Une interface pour suivre l'avancée de mon dossier

En me connectant sur www.geopermis.fr, je peux suivre l'avancée de ma demande jusqu'à la décision de l'administration.

Je peux également déclarer l'ouverture et l'achèvement de mon chantier et consulter mes précédentes demandes.

